LIVRET D'ACCUEIL

CENTRE MEDICO PSYCHO-PEDAGOGIQUE DE COURBEVOIE

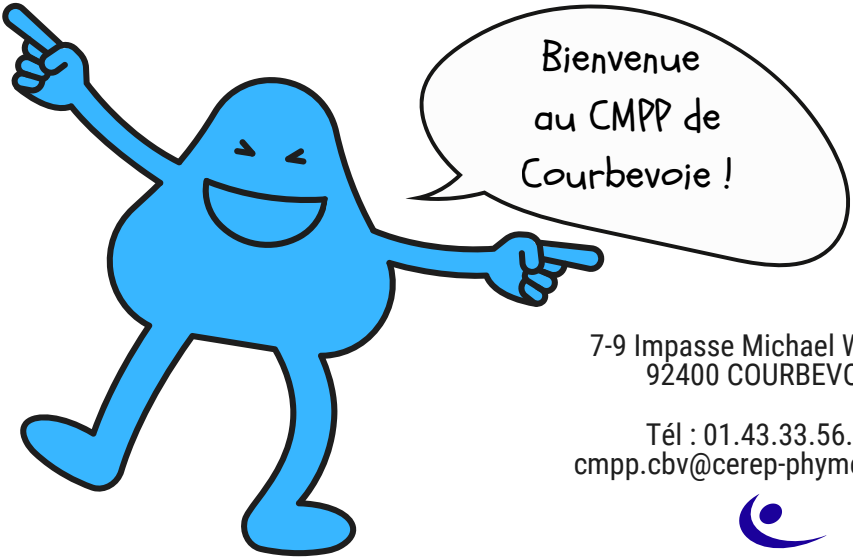

7-9 Impasse Michael Winburn
92400 COURBEVOIE

Tél : 01.43.33.56.35
cmpp.cbv@cerep-phymentin.org

cerep
PHYMENTIN

SOMMAIRE

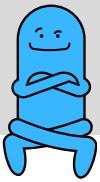

Toute l'équipe du Centre Médico Psycho-Pédagogique de Courbevoie souhaite la bienvenue à votre enfant et à vous qui l'accompagnez. Nous avons conçu ce livret d'accueil pour vous aider à mieux nous connaître et comprendre notre fonctionnement.

Historique ..... p. 3

Présentation ..... p. 3

- **Qu'est-ce qu'un CMPP ?** ..... p. 3
- **Nos missions** ..... p. 3

Présentation de l'équipe ..... p. 4

Comment inscrire mon enfant au CMPP ? ..... p. 5

Les soins ..... p. 6-7

Les partenaires ..... p. 7

Fin de prise en soin et orientation ..... p. 8

Financement ..... p. 8

Le service d'accompagnement ..... p. 9

Quelques règles essentielles de vie commune ..... p. 10-11

Confidentialité ..... p. 12

Sécurité ..... p. 12

Démarche qualité et gestion des risques ..... p. 13

Vos informations personnelles ..... p. 14-15

Plan et moyens d'accès à l'établissement ..... p. 17

Nos horaires d'ouverture ..... p. 19

Annexes

HISTORIQUE

Le CMPP a été créé en 1968 et géré par l'Association Médico-Pédagogique (A.M.P) de Courbevoie. Implanté dans le centre-ville de Courbevoie, il intègre en 2022 l'association CEREP-PHYMENTIN donnant ainsi lieu à une nouvelle phase de son histoire.

PRÉSENTATION

Qu'est-ce qu'un CMPP ?

Les CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques) sont des centres de consultation, de diagnostic et de soins des troubles psychiques, cognitifs, des apprentissages et du comportement. Ils exercent leur pratique en ambulatoire (consultations externes à l'hôpital) et ne sont pas sectorisés.
Les soins sont dispensés par une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité d'un médecin psychiatre ou pédopsychiatre qui coordonne les soins.

Le CMPP de Courbevoie reçoit des enfants âgés de 0 à 20 ans.

Nos missions

Le CMPP a pour missions de :

- Proposer des évaluations et/ou suivis thérapeutiques,
- D'informer et d'accompagner les familles,
- De faire le lien avec les autres structures sanitaires et médico-sociales, les établissements scolaires et les structures socio-éducatives.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Le CMPP de Courbevoie est composé d'une **équipe pluridisciplinaire** dont les professionnels échangent ensemble afin d'apporter des réponses thérapeutiques les plus adaptées à chaque enfant.

Le CMPP est dirigé par un **binôme de direction** constitué d'une **médecin directrice** : Dr GUIBOURGÉ Servane et d'une **directrice administrative adjointe** : Mme ISTRIA Pauline ; sous la responsabilité de l'association Cerep-Phymentin et de son directeur général M. MAGNERON Grégory.

L'équipe se compose de **plusieurs professionnels** présents à temps complet ou à temps partiel :

- Médecin directrice et pédopsychiatre : Dr GUIBOURGÉ Servane,
- Directrice adjointe et assistante sociale : Mme ISTRIA Pauline,
- Secrétaire médicale : Mme AZOUR Najoua,
- Secrétaire médico-sociale de direction : Mme MAGRIN Nadine,
- Médecin psychiatre : Mme DJEGA-MARIADASSOU Nathalie,
- Psychologues : Mme LEMOIGNE Aurélie, Mme CHIARELLI Clémentine, Mme MECARELLI Marion, M. QUAGELLI Luca.
- Orthophonistes : Mme MARINOV Sophie, Mme VERLY Claire.
- Psychomotricien.nes : Mme DRAPIER-GONOT Laurence, Mme FOFANA Mabana, Mme Mathilde WILLE.

Le CMPP de Courbevoie assure une activité de formation et de recherche en accueillant à ce titre des stagiaires. Votre accord sera toujours demandé pour leur participation aux consultations et aux soins.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU CMPP ?

1) Votre premier contact

Vous contactez le CMPP sur les conseils de l'école, d'un médecin, d'un service social, etc... ou de votre propre initiative.
Les demandes ne sont recevables que si elles sont faites par le parent ou le représentant légal de l'enfant.

Le **premier appel** est reçu systématiquement par les secrétaires. Dès lors, le **nom de la famille est inscrit sur la liste d'attente** avec la date de l'appel, le numéro de téléphone ainsi que quelques renseignements concernant votre enfant et le motif de la demande. Dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données européen, ces renseignements sont conservés durant 24 à 36 mois.

La **médecin directrice** prend connaissance des appels et peut dès lors **réorienter** la famille si nécessaire (délais d'attente trop longs, propositions de soins inadéquates etc…).

Le secrétariat vous indique de rappeler si aucune proposition ne vous a été faite dans le but de réactualiser votre demande.

2) Proposition de rendez-vous avec l'assistante sociale

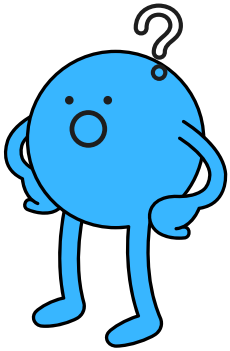

Lorsque des places en consultation sont envisageables, les secrétaires vous proposent un **rendez-vous de pré-inscription** avec l'assistante sociale en précisant les modalités administratives.
Cet entretien conduit à la remise en main propre du **DIPEC (Document Individuel de Prise en Charge)** qui initie la demande de soins. Il est remis avec le **livret d'accueil** et le **règlement de fonctionnement** du CMPP. Vous devez rapporter le DIPEC au premier rendez-vous médical afin de le finaliser.

3) Concertation

Les deux médecins et l'assistante sociale se réunissent afin d'évaluer les capacités du CMPP à répondre à votre demande lors d'une **réunion de concertation.**

Si cela est possible, le **début de la prise en soin** s'effectue avec un **premier rendez-vous de consultation**.
Dans le cas où le CMPP ne peut pas répondre à votre situation, une **réorientation** est proposée par l'assistante sociale à l'enfant et à sa famille.

LES SOINS

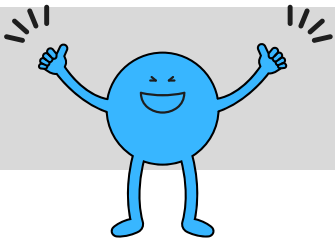

La prise en soin débute par des **consultations médicales** qui se déroulent à un rythme décidé avec votre enfant et vous.

Des **bilans complémentaires** (orthophonique, psychomoteur, psychologique et social) peuvent être réalisés afin d'établir un projet thérapeutique personnalisé.

Le **projet de soins personnalisé** (PSP) est le résultat d'une **co-construction** entre **l'équipe pluridisciplinaire** (en réunion de synthèse) et le **patient et sa famille**. Il est établi sous forme d'avenant dans les 6 mois, dans la mesure du possible, après l'admission de votre enfant et est réévalué chaque année durant la prise en soin. Il nécessite votre **collaboration** (accords des deux parents) et celle de votre enfant. Les soins débutés en libéral peuvent se poursuivre.

Le **diagnostic** est établi par le médecin pédopsychiatre/psychiatre qui reste, tout au long de la prise en soin, **référent du patient et de sa famille.**

Le CMPP de Courbevoie propose des soins **psychothérapeutiques, psychomoteurs, orthophoniques qui peuvent être individuels ou en groupe**. Plusieurs suivis peuvent être proposés.
Les professionnels qui interviennent auprès de votre enfant vous informent des résultats des bilans et de l'évolution du suivi, tout au long de la prise en soin.
Pour une **prise en soin efficiente**, il est important que les rendez-vous soient honorés de **manière régulière**.

En cas d'**absences répétées en séance individuelle ou groupale**, lors de discussions en synthèse pluridisciplinaire et rendez-vous de consultation, le projet de soin est réétudié.
En cas d'**absences répétées aux rendez-vous de consultation**, un courrier ou mail informant la fin de la prise en charge est envoyé.

LES PARTENAIRES

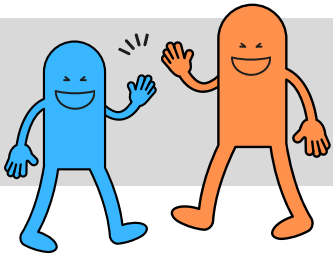

Dans le respect de la confidentialité et avec votre accord, le CMPP de Courbevoie entretient des liens avec le milieu dans lequel évolue l'enfant.

Nos **interlocuteurs et partenaires** privilégiés sont :

- Le personnel de l'Education nationale (médecins, psychologues, assistants sociaux, enseignants et chefs d'établissements).
- Les pédopsychiatres, les orthophonistes, les psychomotriciens et les psychologues libéraux,
- Les médecins de la PMI, les pédiatres ou les médecins traitants,
- Les autres structures du médico-social (CMPP CAMSP, SESSAD, IME, IMPro, etc…),
- Les structures socio-éducatives (ASE, crèches, service social de secteur, etc…),
- Les structures du sanitaire (CMP, HDJ, APHP, etc…),
- La MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap).

FIN DE PRISE EN SOIN ET ORIENTATION

Il n'est pas possible de définir la durée d'un suivi au CMPP quel qu'il soit. C'est **l'évolution et l'implication de chacun dans le processus de soin qui seront déterminantes**. Vous pouvez décider à tout moment de l'arrêt du suivi au CMPP, mais nous pensons qu'il s'agit d'un travail à réfléchir ensemble.

Selon les situations, l'**orientation** vers une structure relai peut être envisagée avec vous et réfléchie en synthèse pluridisciplinaire. Un écrit pourra être transmis à la structure d'accueil avec votre accord ou celui du jeune majeur.

L'arrêt de la consultation avec le médecin référent entraîne la fin du suivi au CMPP. Cet arrêt peut être dû à une évolution favorable du patient, à des événements personnels, à une orientation spécifique, à l'âge du patient, etc...

La **fin d'une prise en charge individuelle avec un thérapeute** fait l'objet d'une élaboration et d'une réflexion avec vous, votre enfant, le professionnel concerné et le médecin référent. La consultation peut se poursuivre indépendamment.

FINANCEMENT

Le soin au CMPP est **pris en charge à 100 % par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)** après accord médical et sans avance de frais.

Pour permettre ces remboursements de la CPAM au CMPP, vous êtes invités à fournir au secrétariat dès la constitution du dossier, la **carte vitale à jour ou une attestation d'un des parents justifiant l'affiliation de l'enfant.**

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Un **service d'accompagnement** existe au sein du CMPP de Courbevoie.

La demande d'accompagnement peut être proposée par le **médecin référent** à la famille du patient.
Cet accompagnement n'est envisageable que si l'enfant est **scolarisé dans une école maternelle ou primaire de Courbevoie**. Il est réalisé par une accompagnatrice, salariée de l'établissement sur les trajets école-CMPP et CMPP-école.

Une **participation forfaitaire de 33 euros par trimestre** est demandée à la famille pour bénéficier de ce service. Une facture est envoyée pour chaque période.
L'assistance sociale se met à disposition des familles pour réévaluer un tarif préférentiel si besoin.

Ce service suppose le respect du cadre règlementaire prévu. La direction du CMPP peut à tout moment mettre fin aux accompagnements en cas de non-respect du règlement par l'enfant ou ses parents.

QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES DE VIE COMMUNE

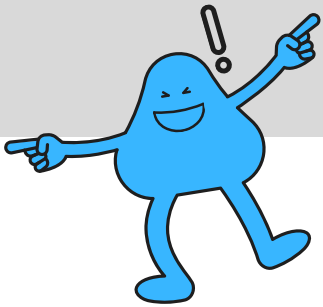

Pour que le suivi de votre enfant se fasse dans de bonnes conditions, nous vous demandons de bien vouloir respecter quelques règles de vie commune qui s'appliquent au sein du CMPP.

1) Présences et absences

Anticiper autant que possible les absences de votre enfant aux séances et/ou aux consultations (vacances, classes de découverte, voyages etc…).

En cas d'absence imprévue (maladie, etc…), prévenir le plus tôt possible le secrétariat par téléphone ou par e-mail : cmpp.cbv@cerep-phymentin.org avant le rendez-vous pour l'annuler ou le remplacer si cela est possible.

Si vous avez des difficultés d'accompagnement aux séances, vous êtes invités à solliciter les professionnels pour réfléchir ensemble à des aménagements.

2) Accompagnement et surveillance

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents ou par un adulte de confiance.
Les enfants et adolescents peuvent venir seuls au CMPP seulement si une discussion préalable a eu lieu avec le médecin référent, les thérapeutes et en accord avec les parents. Pour cela, une attestation écrite et signée vous sera demandée.

Si une personne majeure et non connue du CMPP accompagne l'enfant aux prises en charge, nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir à l'avance.

Il est demandé aux parents de veiller à la bonne conduite des enfants dans la salle d'attente et d'être vigilants à ne pas les laisser sans surveillance.

3) Téléphone, photo, vidéo

Pour le respect de chacun et des soins, l'utilisation du téléphone portable est interdite dans les bureaux de consultation et pendant les séances thérapeutiques.

L'utilisation avec discrétion est tolérée dans la salle d'attente ou de préférence dans l'espace situé au rez-de-chaussée.
Ni les patients, ni les parents ne sont autorisés à prendre des photos ou des vidéos dans l'enceinte du CMPP.

De même, aucune photo ou vidéo ne peut être réalisée par les soignants sans l'accord préalable du patient, de ses parents ou des représentants de l'autorité parentale.

4) Respect des lieux

Il est demandé de veiller à respecter la propreté des lieux et à ne pas détériorer le matériel mis à disposition dans le CMPP. En cas d'incident, n'hésitez pas à nous solliciter.

CONFIDENTIALITÉ

Tous les professionnels sont soumis au **secret médical**, au **secret professionnel** et au **secret partagé** entre plusieurs professionnels de santé.
Aucun renseignement concernant le patient et sa famille ne peut être donné par téléphone et/ou mail sans l'accord de cette dernière.

Le patient et sa famille ont **accès aux informations du dossier médical** durant la prise en soin et jusqu'à 20 ans après la fin de celle-ci.
Si tel est votre souhait, vous devez effectuer votre demande écrite auprès de la direction, qui vous informera de la procédure à suivre. Ces informations peuvent être consultées sur place dans le cadre d'un rendez-vous avec le médecin référent ou médecin directrice.

Certains renseignements administratifs et médicaux font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont aussi protégés par le secret médical, dans le cadre de l'application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

SÉCURITÉ

Pour des questions de sécurité la porte d'entrée du CMPP est fermée, un visiophone permet la communication avec le secrétariat pour pouvoir accéder aux locaux.

En cas d'épidémie ou de maladie contagieuse à déclaration obligatoire (varicelle, rougeole, coqueluche, etc...), les familles doivent prévenir l'équipe soignante et convenir d'un nouveau rendez-vous.

Pour des raisons de sécurité et de santé publique et conformément à la législation, il est interdit de fumer dans l'enceinte du CMPP et il est strictement interdit d'introduire de l'alcool, des toxiques, des objets dangereux et contondants.

Toute forme de violence (physique ou verbale) est de fait interdite.
Il est demandé d'être vigilant au respect mutuel.

DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

Le CMPP est engagé dans une démarche qualité et d'évaluation des pratiques professionnelles dans un processus d'amélioration continue de la qualité de la prise en charge et du fonctionnement interne. A ce titre, nous sommes en réflexion constante pour mieux vous faire participer à l'amélioration de nos prises en soin.

Ainsi, une enquête de satisfaction est diffusée chaque année à l'ensemble des familles suivies au CMPP.
Les résultats sont communiqués sur le site internet du CEREP-PHYMENTIN. Des sondages sur des sujets déterminés pourront vous êtes proposés, des affichages en salle d'attente pourront solliciter votre avis avec la mise à disposition d'une "boîte aux lettres" de recueil. Vous avez à tout moment, la possibilité de participer à l'amélioration du CMPP grâce aux échanges avec les professionnels.

Plaintes et réclamations

En cas d'insatisfaction, les familles peuvent se rapprocher du professionnel référent ou de la direction d'établissement afin de leur en faire part.
Vous pouvez également vous rapprocher des représentants des usagers. Vous pouvez les contacter par mail : usagers@cerep-phymentin.org
Vos remarques et vos observations seront transmises à la Commissions des usagers.

L'usager ou son représentant légal peut solliciter l'intervention d'une personne qualifiée en cas de conflit non résolu ou de difficulté rencontrée avec l'établissement.
La demande peut être faite par écrit ou verbalement, et elle doit être transmise au responsable de l'établissement ou directement à la personne qualifiée.

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

Comment sont protégées vos informations personnelles au CMPP de Courbevoie ?

Dans le cadre de l'accompagnement proposé par le CMPP de Courbevoie, nous avons **besoin de recueillir certaines informations** sur vous et votre enfant. Ces informations nous permettent d'organiser au mieux la prise en charge et le suivi des soins.
Ces données sont protégées et utilisées uniquement par les **professionnels du CMPP** qui vous accompagnent. Elles sont traitées dans le respect de la **confidentialité** et de **la loi.**

Quelles informations sont collectées ?

Les informations peuvent concerner :

- L'identité de votre enfant et la vôtre (nom, prénom, adresse…),
- La situation personnelle et familiale,
- Les informations de santé (bilans, diagnostics, suivis…),
- D'autres renseignements utiles pour adapter l'accompagnement proposé.

Qui a accès à ces informations ?

Seuls les professionnels du CMPP qui s'occupent de votre enfant peuvent consulter ces informations. Ils sont tenus au **secret professionnel**.
Dans certains cas, et toujours avec des règles précises, ces informations peuvent être utilisées de **façon anonyme** pour améliorer la qualité de nos prises en charge ou pour des projets de recherche respectant la législation.

Il est aussi possible que certaines des informations de votre enfant soient transférées dans son **Dossier Médical Partagé (DMP)** pour garantir une continuité de prise en charge optimale.

Combien de temps gardons-nous ces informations ?

Les informations personnelles liées à l'accompagnement de votre enfant, sont conservées pendant la **durée prévue par la loi**. Elles sont ensuite soit **supprimées**, soit **rendues anonymes** pour être éventuellement utilisées dans le cadre d'études ou de recherches.
Si votre enfant n'est pas encore suivi par notre établissement mais que vous en avez exprimé le besoin, il est possible que nous conservions certaines informations dans le cadre d'une **liste d'attente**. Cette liste d'attente est conservée pendant **24 mois**.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez :

- Accéder aux informations concernant votre enfant ou vous-même,
- Demander à corriger des informations si elles sont inexactes,
- Demander à effacer certaines informations, mis à part pour le dossier médical dont il nous est demandé la conservation durant 20 ans à compter de la date du dernier acte et les informations d'accueil qui elles doivent être conservées à minima 2 ans.
- Vous opposer à l'utilisation de certaines données, notamment pour la recherche,
- Limiter l'usage de certaines informations.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter :
Le responsable de traitement des données du CEREP-PHYMENTIN :
M. le Directeur Général
32, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS
secretariat.siege@cerep-phymentin.org - 01.45.23.01.32

Le délégué à la protection des données :
Mme la Chargée de mission Qualité et Systèmes d'Information
32, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS
dpo@cerep-phymentin.org - 01.45.23.01.32

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la CNIL sur : www.cnil.fr

PLAN ET MOYEN D'ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT

CMPP de Courbevoie

7-9 Impasse Michael Winburn - 92400 COURBEVOIE

Tél : 01.43.33.56.35

Email : cmpp.cbv@cerep-phymentin.org

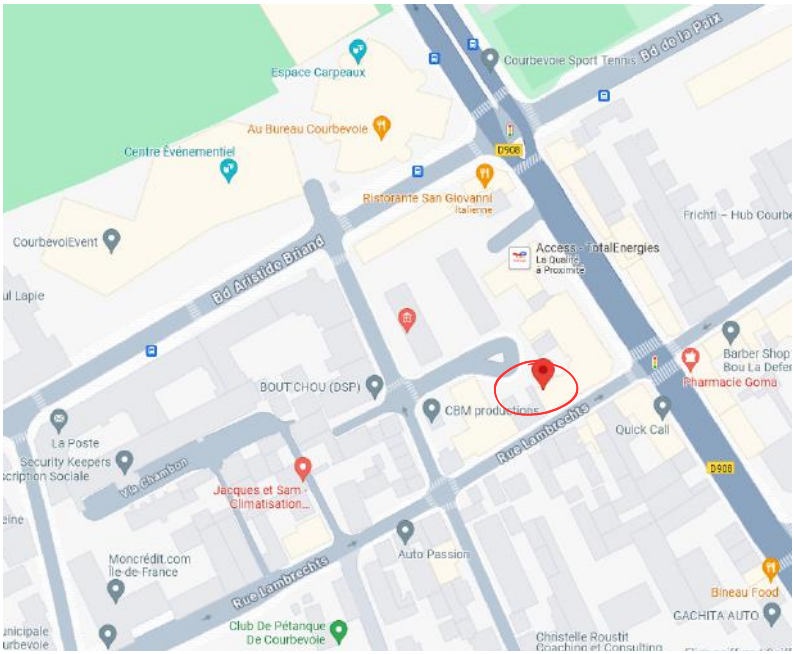

Train :

Ligne L (arrêts : Gare de Bécon – Gare de Courbevoie)

Bus :

175 / 163 / 164 / 275 / 278

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

Le CMPP de Courbevoie est ouvert du lundi au vendredi et certains samedis :

Lundi de 08h30 à 20h00
Mardi de 08h30 à 17h30
Mercredi de 8h30 à 19h00
Jeudi de 08h30 à 17h00
Vendredi de 8h30 à 16h00
Certains samedis de 09h00 à 12h15

En dehors de ces horaires, le secrétariat n'est pas joignable et le répondeur n'accepte pas de message hormis sur les périodes de vacances scolaires. Le CMPP n'est pas un lieu de soin d'urgence. Si vous vous retrouvez dans ce cas, veuillez-vous adresser au centre hospitalier le plus accessible pour vous.

Les périodes de fermeture du CMPP coïncident avec la seconde semaine des vacances scolaires prévues par l'Éducation nationale.
Sur la période estivale, le CMPP ferme trois semaines en juillet et l'intégralité du mois d'août (sauf exception).

NOTES

LES PROFESSIONNELS QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DE VOUS ET DE VOTRE ENFANT

Direction médicale : .....

Direction administrative : .....

Secrétaire médicale : .....

Secrétaire médico-sociale de direction : .....

Accompagnement : .....

Médecin référent : .....

Assistante sociale : .....

Psychologue : .....

Orthophoniste : .....

Psychomotricien.ne : .....

31 rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS

Tél : 01.45.23.01.32